COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 1er juin 2021

Le Conseil Municipal de la Commune d'ALBY-SUR-CHERAN s'est réuni le mardi 1er juin 2021 à 19h30, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude MARTIN, Maire.

Présents : Mme FLEYS Sandrine, Mme BOCH Jocelyne, Mme MONGELLAZ Anna, Mme GUIRAO Céline, Mme ANSQUER-LE DUFF Stéphanie, Mme DULLIN Sandra, Mme THOME Emmanuelle, Mme CLARENS Lyne, M. MOULIN Laurent, M. FRANCHIOLO Roger, M. THEVENON Julien, M. LANSARD Yannick, M. DANTON Christophe, M. ZUNINO Xavier, M. GERMAIN Didier, M. LECOMTE Jérôme, Monsieur BASTIEN David, M. CAQUET Patrice.

Absent(s) : Mme BARILLIER Agnès (Procuration à Mme CLARENS Lyne)
Mme MALLINJOUD Mireille (Procuration à M. MARTIN Jean-Claude)
M. MONTESSUIT Vincent (Procuration à Mme DULLIN Sandra)
M. JABIOL Alexandre (Procuration à M. THEVENON Julien)

Date d'envoi de la convocation : 26 mai 2021

Secrétaire de séance : Mme Jocelyne BOCH

Sur proposition de Monsieur Jean-Claude MARTIN, **le compte-rendu du Conseil Municipal du 11 mai est adopté à l'unanimité.**

DOSSIER SOUMIS A DELIBERATIONS

FINANCES

1- *Demande de subvention au titre des amendes de police*

Monsieur le Maire rappelle que chaque année, l'Etat transfère aux départements le soin de répartir entre les communes éligibles une enveloppe financière issue du produit des amendes de police relatives à la circulation routière. A ce titre, les communes de moins de 10 000 habitants ont la possibilité de déposer des demandes d'aides au département. Les travaux ou aménagements concernés doivent être liés à des aménagements de sécurisation des voiries.

Lors du Conseil Municipal du 11 mai, l'assemblée a autorisé M. le Maire à déposer une demande de subvention au titre des travaux d'aménagement des accès à la salle Plaimpalais, à la Crèche et à la Maison Intercommunale des Services Publics.

Suite à une récente réunion avec des représentants des services du Département, il a été conseillé à la commune de mettre en place un radar pédagogique pour inciter les automobilistes à diminuer leur vitesse route de Mûres (niveau des Crêts).

Le montant du devis réalisé pour l'achat d'un radar pédagogique est de : 2486,80€ HT.

M. Jérôme LECOMTE estime que ces radars son assez efficaces et permettent de faire ralentir la plupart des automobilistes.

M. Patrice CAQUET indique qu'il serait possible d'obtenir une subvention d'environ 30% du coût HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des présents, par 23 voix « pour », le projet de demande de subvention présenté et autorise Monsieur le Maire à le déposer auprès du département de Haute-Savoie, au titre des amendes de police.

ADMINISTRATION

1- Projet de recrutement d'un Volontaire Territorial en Administration

Lors du conseil municipal du 11 mai, a été évoquée l'action mise en œuvre par les services de l'Etat pour favoriser le recrutement sur 12 ou 18 mois d'un jeune diplômé, volontaire pour faire une première expérience dans le domaine de l'administration. Le Conseil Municipal a alors donné un avis favorable de principe pour un futur recrutement.

A la suite de cela, une fiche de poste a été dressée et adressée au délégué territorial de l'ANCT. La recherche a été orientée sur le profil d'un volontaire capable de venir en aide au futur chef de projet pour travailler le développement de Petites Villes de demain sur notre territoire. Le CDD serait de 18 mois.

Jocelyne BOCH explique la procédure qui est la suivante :

1- L'offre est visible par tous les candidats qui déposent leur CV et leur lettre de motivation sur la plateforme
2- La collectivité sélectionne le candidat qu'elle souhaite recruter
3- La collectivité informe la préfecture et l'ANCT de son souhait de recrutement et demande ainsi la confirmation de l'accompagnement financier de l'Etat.
4- Après vérification du nombre de VTA disponibles, l'ANCT confirme à la collectivité qu'elle recevra une aide dès signature du contrat de travail et de la charte d'engagement.
5- La collectivité peut alors lancer le recrutement effectif du VTA, formaliser sa demande d'aide et signer la charte d'engagement
6- L'aide forfaitaire (15 000€) est versée à la collectivité dans un délai de 3 mois après la signature du contrat de recrutement

Les principales missions du Volontaire Territorial en administration que M. le Maire et les adjoints proposent de confier sont :

- Identifier les projets à mettre en œuvre en priorité,
- Aider au montage de dossiers de rénovation thermique des bâtiments, après avoir réalisé un état des lieux et un inventaire,
- Participer à la recherche de financements,
- Adapter le Plan Pluriannuel d'Investissement en fonction des financements obtenus et des marges financières de la commune,
- Mettre en œuvre et suivre le montage des dossiers administratifs,
- Proposer des dispositifs de participation citoyenne

Jocelyne BOCH ajoute que Mme Agnès BARILLIER s'est étonnée que l'offre d'emploi soit déjà parue. Elle explique que M. le Maire et les adjoints ont pensé nécessaire de le faire au regard du nombre limité de postes accordés par l'Etat sur toute la France (200). Evidemment si le conseil donnait un avis défavorable ce soir, l'offre serait retirée et le projet abandonné. A ce jours dix jeunes se sont manifestés et attendent que l'on étudie leur proposition de candidature.

Monsieur le Maire estime que le dossier Petites Villes de Demain représente une charge de travail non négligeable et une commune de la taille d'Alby ne dispose pas du personnel suffisant pour le mener à bien dans de bonnes conditions. C'est la raison pour laquelle il a été souhaité trouver quelqu'un qui aide la commune d'Alby à monter les projets, à rechercher des financements, en soutien au chargé de mission qui sera recruté par le Grand Annecy et mis à disposition de trois communes (Fillières, Groisy et Alby).

Monsieur Yannick LANSARD se demande si un jeune diplômé, donc de peu d'expérience, constitue un profil idéal pour cette mission.

Monsieur le maire répond que celui-ci ne sera pas seul qu'il travaillera avec les élus et la Directrice Générale des Services, en plus du chargé de mission recruté par le Grand Annecy.

Monsieur Jérôme LECOMTE demande combien représente l'aide de l'Etat par rapport au salaire.

Monsieur le Maire répond qu'un salaire moyen coûte 30 000€ environ par an à la collectivité. L'aide de l'Etat est un forfait de 15 000€.

Madame Stéphanie ANSQUER LE DUFF se demande si le salaire que l'on pourra offrir au vu des contraintes de la fonction publique, sera jugé suffisant par les candidats.

Monsieur le Maire explique que dans le cas particulier, il s'agit du recrutement d'un chargé de mission et non d'un fonctionnaire. La collectivité dispose donc d'une marge de manœuvre beaucoup plus souple.

Monsieur Xavier ZUNINO demande où est parue l'annonce.

Madame Jocelyne BOCH répond qu'elle est parue sur le site dédié de l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne, à l'unanimité des présents, par 23 voix « pour », un avis favorable pour un tel recrutement, autorise monsieur le Maire à signer la charte d'engagement et à formuler le moment venu, une demande d'aide forfaitaire à la Préfecture.

2- *Conditions de mise à disposition de la salle Plaimpalais pour les réunions électorales.*

Monsieur le Maire rappelle que, jusqu'à présent, la salle mise à disposition pour les réunions électorales tenues par les candidats est la salle polyvalente.

Compte tenu des règles sanitaires à respecter maintenant (distanciation) et aussi pour permettre aux services d'installer les bureaux de vote dans la salle polyvalente dès que possible, il est proposé de mettre à disposition des candidats la salle Plaimpalais moyennant une participation financière de 100 euros, destinée à couvrir les frais de nettoyage post-réunion.

Madame Stéphanie ANSQUER LE DUFF demande si ce prêt n'empêchera pas des réunions familiales ou autres.

Monsieur le Maire répond qu'actuellement, la salle n'est pas louée, au regard de toutes les contraintes sanitaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne, à l'unanimité des présents, par 23 voix « pour », un avis favorable pour la mise à disposition de la salle Plaimpalais aux candidats aux élections moyennant un coût de 100€.

DOSSIERS NON SOUMIS A DELIBERATION

QUESTIONS DIVERSES

1- Elections Départementales et Régionales – Tenue des bureaux de vote.

Le tableau des présences est passé en revue et les Conseillers municipaux sont invités à le compléter.

2- La Fresque du Climat

M. David BASTIEN indique que les ateliers organisés à Alby par l'espace citoyen, conseil en développement du Grand Annecy, se dérouleront le samedi 19 juin, de 9h à 12h à la salle Chatenoud.
Ils requièrent la présence de 16 personnes : 8 élus et 8 non élus.
Monsieur David BASTIEN demande aux élus de se manifester.

Alexandre JABIOL, Agnès BARILLIER, Roger FRANCHIOLO, Sandra DULLIN se proposent.
Il conviendra de compléter la liste d'ici le 19 juin.

3- Elus à la Ferme

Emmanuelle THOMÉ s'est rendue à cette rencontre organisée par le Grand Annecy. Elle en fait un compte-rendu succinct.

4- Personnel Communal

- Nicolas Simon, remplaçant de Bernard Grillet aux espaces verts a pris son poste ce 1er juin.
- Marion Richardaud, remplaçante de Floriane pendant son congé maternité, sera parmi nous du 1er juin au 1er décembre.
- Annabelle Gherardi, agent touristique au Musée de la cordonnerie, sera présente du 15 juin au 15 septembre

5- Prochain Conseil Municipal

Il aura lieu en principe, le 6 juillet à 19h30

La séance est levée à 20h pour accueillir Monsieur Marc ROLLIN, vice-président du Grand Annecy en charge de la qualité de l'air, transition écologique et énergétique, venue présenter le Plan Climat Air Energie Territorial.

La Secrétaire de Séance

Jocelyne Boch